

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL ASSOMPTION SUD – LONGUE-POINTE

OBJET : Réponses aux questions de la commission suite aux séances d’information du 12 et 14 mars 2019.

Note au lecteur : Les intervenants ayant répondu aux questions sont identifiés au début de chaque réponse.

Question 1 - Bruit – La Ville peut-elle résumer les faits saillants de « l’Étude du climat sonore dans le secteur de planification Assomption Sud – Longue-Pointe » mise à disposition du public (doc. 3.4), notamment les maximums de bruit et les tranches horaires les plus bruyantes, pour chacun des points de mesure? Des mesures ont-elles été réalisées dans Viauville? À quel endroit précis?

Réponses 1 - VILLE DE MONTRÉAL

L’étude sur le climat sonore visait à documenter l’environnement sonore du secteur d’Assomption Sud–Longue-Pointe et à proposer des mesures de mitigation favorisant une meilleure cohabitation entre les activités économiques et résidentielles localisées à l’intérieur de ce territoire. Pour ce faire, des mesures sur 24h ont été effectuées à 10 endroits différents pour assurer une couverture complète du territoire d’étude (voir Figure 3). L’étude acoustique a révélé des niveaux sonores supérieurs à 55 dBA, et cela à différents moments de la journée, parfois de soir et de nuit, sur certains tronçons de rue, dont Notre-Dame Est, l’avenue Souigny, les rues Cadillac, Haig et Dickson.

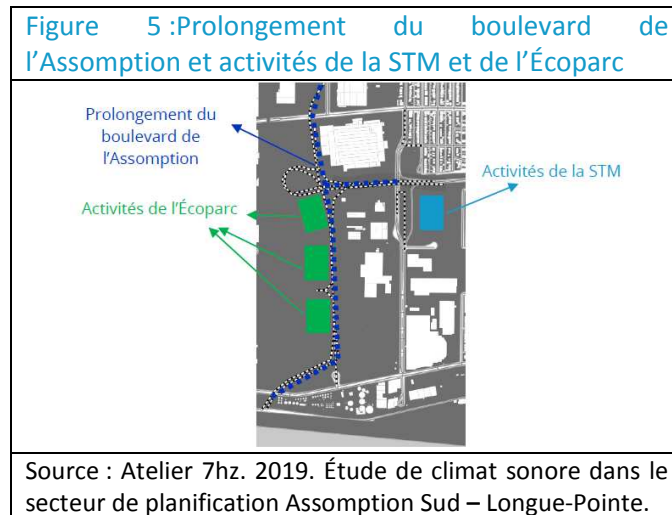
Figure 3 : Position des points de mesures Tableau VI : Résultats des mesures 24h-Avant travaux 24h



Station	Jour 7h-19h L _{Aeq,7h-19h} (dBA)	Soir 19h-23h L _{Aeq,19h-23h} (dBA)	Nuit 23h-7h L _{Aeq,23h-7h} (dBA)	Journée 24h L _{Aeq,24h} (dBA)
S1	64,0	57,4	53,6	61,5
S2	73,7	70,9	69,1	72,2
S3	59,8	56,9	53,0	58,0
S4	54,7	52,1	49,3	53,1
S5	74,8	73,0	70,5	73,5
S6	57,3	52,8	54,3	55,9
S7	64,2	62,8	58,8	62,8
S8	49,8	45,6	43,0	47,8
S9	51,6	53,1	48,6	51,2
S10	73,7	69,6	69,8	72,2

Source : Atelier 7hz. 2019. Étude de climat sonore dans le secteur de planification Assomption Sud – Longue-Pointe.

Des modélisations ont, par la suite, été effectuées à partir de trois scénarios (prolongement du boulevard de l'Assomption; prolongement du boulevard de l'Assomption et ajout des activités de la Société de transport de Montréal (STM); prolongement du boulevard de l'Assomption et ajout des activités de l'Écoparc). Les résultats sont sans équivoque, le prolongement du boulevard de l'Assomption aurait un effet positif sur le climat sonore dans les quartiers de Guybourg et Haig-Beauclerck. Les activités de l'Écoparc et de la STM étant, pour leur part, négligeables en comparaison.



L'étude acoustique propose, en dernière partie, diverses mesures de réduction à la source de même que des mesures de réduction de la transmission du bruit, dont le renforcement et le prolongement des écrans antibruit le long de l'avenue Souigny, pour optimiser l'environnement sonore du secteur d'étude.

Cette étude réalisée constitue un premier pas vers une meilleure connaissance du contexte environnemental du secteur Assomption Sud–Longue-Pointe. Des analyses complémentaires (acoustique, qualité de l'air, poussière), dans le secteur de Viauville également, seront réalisées ultérieurement conjointement aux différents partenaires ayant des projets à réaliser dans le secteur (Hydro-Québec, Société de transport de Montréal, Administration portuaire de Montréal, etc.).

Question 2 - Santé publique – La Ville a-t-elle recensé les données et/ou fait réaliser des études en matière de nuisances/santé publique dans le secteur et/ou dans les secteurs adjacents (Viauville...)? Quelles sont les normes préconisées par l’OMS? Dans l’affirmative, merci de transmettre ces informations. Dans la négative, merci de préciser si une telle étude sera réalisée?

Réponses 2 – VILLE DE MONTRÉAL

L’étude acoustique qui a été réalisée récemment est la première à traiter des nuisances dans le secteur Assomption Sud–Longue-Pointe. La Ville s’engage à réaliser des analyses complémentaires dans le cadre de l’élaboration de la proposition d’aménagement de l’Écoparc et cela en partenariat avec les acteurs impliqués dans la requalification économique et urbaine du secteur.

L’Organisation mondiale de la santé (OMS) s’intéresse depuis de nombreuses années à la pollution sonore et à ses effets sur la santé et le bien-être des populations. Elle a développé des valeurs guides, ou seuils de référence, à partir des résultats d’études scientifiques qui ont démontré l’effet pernicieux du bruit environnemental sur le plan sanitaire. L’OMS recommande d’éviter d’être exposé à des niveaux sonores moyens supérieurs à 55 dB(A) de jour (à l’extérieur d’une habitation). La nuit, la limite recommandée est de 40 dB(A). En milieu urbain, cette cible est souvent difficile à respecter, c’est pourquoi l’OMS suggère de ne pas dépasser la limite de 55 dB(A) durant la nuit.

Tout récemment, l’OMS a produit de nouvelles lignes directrices relativement au bruit, proposant des seuils d’exposition plus contraignants modulés selon le type de générateur de nuisances. Pour le bruit routier, par exemple, elle suggère une valeur limite de 53 dB Lden et, pour une exposition nocturne, de 45 dB Ln.

Pour des informations additionnelles sur le sujet, il est possible de consulter les documents suivants :

- WHO (1999). *Guidelines for community noise*. Geneva: World Health Organization
- WHO Regional Office for Europe (2009). *Night noise guidelines for Europe*. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe
- WHO Regional Office for Europe (2019). *Environmental noise guidelines for European Region*. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe
(Lien :http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0008/383921/noise-guidelines-eng.pdf)

Définitions :

- dB(A) : bruit pondéré qui tient compte d’une réponse humaine par rapport à la fréquence sonore.
- Lden : bruit moyen pondéré de jour et de soir.
- Ln : bruit moyen de nuit.

Question 3 - Vision - Échéancier – La Ville est-elle en mesure de préciser l'échéancier souhaité pour la mise en oeuvre de chacun des axes de sa vision?

Réponses 3 - VILLE DE MONTRÉAL

La Ville propose une vision de développement économique et d'aménagement relativement détaillée pour le secteur d'emploi. La Ville propose essentiellement une requalification, un redéveloppement d'une zone industrielle ancienne. En plus de s'inscrire dans la relance économique de l'est de Montréal, ce redéveloppement se fera dans la perspective d'un développement économique durable, comme les citoyens l'ont demandé lors de consultations précédentes.

Les délais de réalisation de la démarche de planification ne sont pas encore fixés. Les consultations aideront la Ville à prioriser certaines interventions, à en identifier de nouvelles et à leur attribuer un échéancier.

Question 4 - Vision – croissance - Comment le développement des activités du port, l'arrivée programmée de nouveaux employeurs, ou la réalisation de programmes immobiliers résidentiels en périphérie du secteur ont-ils été intégrés dans la vision mise au jeu par la Ville, notamment pour l'implantation de l'Écoparc?

Réponses 4 – VILLE DE MONTRÉAL

Afin de s'assurer que les entreprises et projets d'investissement qui vont s'installer vont s'inscrire dans la vision proposée, la Ville compte utiliser l'ensemble de ces outils et encourager les investissements durables. Le principal outil dont dispose la Ville pour contrôler le type d'activités qui se déroule sur son territoire est le zonage. La réglementation locale pourrait être adaptée au besoin afin de s'assurer qu'elle dirige le développement dans le sens proposé par la vision.

Autrement, la Ville dispose d'outils incitatifs qui pourront encourager les investissements dans les secteurs prioritaires et qui vont encourager les entreprises et promoteurs à investir pour respecter l'environnement écologique et social. Parmi ces incitatifs, notons la récente adoption de programmes en soutien à l'immobilier durable, en décontamination de terrains et, bientôt, en aménagement durable.

Aussi, les partenaires de la Ville (ex. : Montréal International) seront mis à profit afin de cibler et attirer des entreprises dans les créneaux industriels privilégiés. Ces créneaux industriels se caractérisent notamment par leurs faibles nuisances environnementales. Plus spécifiquement, la Ville voudra doter le secteur d'entreprises qui émettent de faibles niveaux de bruit et de polluants atmosphériques. Les efforts d'attraction et les critères d'implantation des entreprises dans le secteur devront donc être alignés sur cette volonté.

Question 5 - Vision – La Ville a-t-elle des projets d’occupation et/ou d’activités transitoires et temporaires pour le secteur?

Réponses 5 - VILLE DE MONTRÉAL

L’inoccupation de bâtiments et de terrains publics et privés constitue un enjeu de plus en plus important dans les villes. La Ville de Montréal s’intéresse particulièrement à cette question, ayant elle-même un certain nombre d’espaces inutilisés qui pourraient être valorisés par une occupation temporaire bénéficiant à l’ensemble des usagers.

Si la Ville compte actuellement peu de propriétés dans le secteur Assomption Sud–Longue-Pointe, elle examinera néanmoins attentivement toute possibilité d’usage transitoire après d’éventuelles acquisitions foncières. Elle pourra aussi encourager, dans la mesure du possible, les propriétaires privés ou ses partenaires institutionnels, à mettre en place des usages transitoires sur leurs propriétés respectives.

Question 6 - Patrimoine – La ville a-t-elle réalisé et/ou recensé des études patrimoniales dans le secteur? Dans l’affirmative, merci de les transmettre.

Réponses 6 - VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal n’a pas réalisé, pour le moment, d’étude patrimoniale pour le secteur Assomption Sud–Longue-Pointe. Une telle analyse pourrait être menée éventuellement dans le cadre de la démarche d’élaboration du scénario d’aménagement du secteur.

Par contre, une analyse du patrimoine urbain a été réalisée dans le cadre de l’élaboration du Plan d’urbanisme de 2004 pour l’ensemble de l’arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Le document identifie les composantes patrimoniales du territoire tout en favorisant le développement d’outils permettant d’assurer leur conservation.

(Lien : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/14_evaluation_patrimoine_mercier.pdf)

L’arrondissement dispose, à cet effet, d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) qui permet d’encadrer, sur la base d’une évaluation qualitative des caractéristiques architecturales, d’implantation et d’aménagement de terrains, les projets dans leur milieu d’insertion.

Question 7 - Avenue Haig – La Ville a-t-elle déjà étudié l’option de fermer l’Avenue Haig à la circulation des camions? Le cas échéant, quels ont été les enjeux identifiés, les alternatives étudiées et les conclusions?

Réponses 7 – ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

L’avenue Haig est interdite au camionnage. Compte tenu des entreprises présentes sur l’avenue, seules leurs livraisons locales sont permises.

Question 8 - Mobilité – La Ville peut-elle communiquer des données ou études relatives aux transports et déplacements, dans le secteur et dans sa périphérie?

Réponses 8 - VILLE DE MONTRÉAL

La Ville n’est pas en mesure de diffuser les études actuelles qui sont en cours de révision. Toutefois, l’ensemble des comptages effectués par la Ville sont disponibles sur le portail de données ouvertes de la Ville de Montréal.

[\(http://donnees.ville.montreal.qc.ca/\)](http://donnees.ville.montreal.qc.ca/)

Question 9 - Mobilité – La Ville a-t-elle effectué et/ou recensé les études et/ou données d’accidentologie pour les transports/déplacements dans le secteur et dans sa périphérie, notamment pour le transport actif? Dans l’affirmative, merci de communiquer ces informations.

Réponses 9 - VILLE DE MONTRÉAL

L’aménagement actuel de la rue Notre-Dame découle d’un vaste programme de sécurisation de l’axe dont la genèse remonte aux années ’90. L’axe était le théâtre de violents accidents entre véhicules, notamment des collisions frontales. La réduction du nombre de voies, l’abaissement de la vitesse à 60 km/h, l’introduction de mails centraux peints ou en béton et les révisions aux feux sont venus éliminer cette problématique. Pour les données récentes d’accidentologie, la Ville fera un suivi auprès de la nouvelle division « vision zéro » qui porte maintenant ce mandat.

Question 10 - Mobilité – Quelles sont les intentions de la STM pour le secteur (nouvelles lignes, modifications de circuits, fréquences, connexions avec les stations de métro, maillage des circuits d’autobus, axe Notre-Dame, etc.)?

Réponses 10 - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

À ce stade-ci, il est trop tôt pour que la STM se prononce sur ses intentions par rapport à d’éventuelles modifications à son réseau d’autobus dans le secteur. En effet, la STM procède actuellement à l’élaboration de sa stratégie de refonte du réseau d’autobus en lien avec les grands projets de transport en commun dans la région (REM, SRB Pie-IX, prolongement de la ligne bleue) et des grands projets de développement urbain. Cette

démarche a débuté à l'automne 2018 par un sondage en ligne adressé à tous les utilisateurs et non-utilisateurs de la STM et se poursuivra par des consultations sectorielles par arrondissement durant les cinq prochaines années, phasées dans le temps selon l'implantation des différents projets. Ainsi, une consultation sectorielle devrait avoir lieu dans le secteur dans les prochaines années et le réseau de transport en commun sera donc étudié en lien avec les besoins du secteur et le projet de l'Assomption Sud.

Question 11 - Mobilité – La Ville a-t-elle identifié et quantifié les transferts intermodaux consécutifs aux nouveaux liens routiers et à l'aménagement du viaduc?

Réponses 11 - VILLE DE MONTRÉAL

Il est trop tôt dans le processus pour évaluer les détails fins des choix modaux. La responsabilité de ce type d'étude est d'ailleurs à déterminer; elles reviennent généralement aux agences responsables du transport collectif, soit l'ARTM et la STM.

Question 12 - Mobilité – Bruit – Merci de communiquer les simulations acoustiques au niveau des pentes pour le nouveau lien routier, et de préciser dans quelle mesure ces simulations intègrent les « comportements délinquants » tels que le non-respect des limites de vitesse.

Réponses 12 - VILLE DE MONTRÉAL

L'étude acoustique déposée sur le site de l'OCPM couvre ces demandes (http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P93/3.4-analyse_acoustique_assomption_sud.pdf).

Question 13 - Mobilité - Est-il possible pour la Ville de fournir des données sur l'impact des activités du Port sur l'utilisation, actuelle et future, du réseau routier (en particulier sur le futur lien routier)?

Réponses 13 – PORT DE MONTRÉAL

Compte tenu de l'importance des déplacements générés par les activités au Port de Montréal, comme auprès des autres grands générateurs de déplacements, la Ville de Montréal s'assure d'obtenir les données de circulation de manière à optimiser son réseau routier. Voici les informations reçues de l'Administration portuaire de Montréal :

Vers 2024, le port devrait être au maximum de sa capacité relativement au nombre de conteneurs. Le volume en pointe prévu vers le nouveau lien routier devrait être autour de 1 700 camions par jour. Ce total inclut les entrées pour les terminaux vrac et les sorties pour les camions terminaux conteneurs et vrac.

L'étude de circulation actuellement en cours donnera plus d'informations et modélisera les déplacements des véhicules. Ces modélisations seront disponibles lors de la rencontre citoyenne de l'APM pour le projet qui devrait avoir lieu avant le début de l'été.

Question 14 - Mobilité - La Ville peut-elle obtenir du port de Montréal un plan de gestion actuel et futur de la circulation des camions à l'intérieur et à l'extérieur de son emprise? Dans l'affirmative, merci de le communiquer.

Réponses 14 – PORT DE MONTRÉAL

Pour la circulation externe, l'Administration portuaire de Montréal (APM) ne possède pas actuellement une telle information. Pour la partie de la circulation interne au Port de Montréal, voici les éléments de réponse obtenus de l'APM :

Jusqu'à 2 500 camions circulent sur le port de Montréal par jour. Voici les projets réalisés et à venir par l'APM et ses partenaires et de pistes de solution afin d'améliorer la fluidité :

Projets et mesures réalisés :

- PORTail Web du camionnage : Application accessible via les tablettes et téléphones intelligents pour tous les usagers permettant de connaître le temps nécessaire pour se rendre au différents terminaux à conteneurs internationaux en temps réel.
- Augmentation des heures d'ouverture des terminaux.
- Réaménagement de l'accès et sortie des camions au portail sécurisé De Boucherville.
- Les manœuvres de trains sur les terminaux Cast et Maisonneuve sont réalisées en priorité en dehors des heures d'ouverture des terminaux à conteneurs.
- Lors du ralentissement du débit des camions, la sûreté de l'APM prend en charge et rétablit la situation.

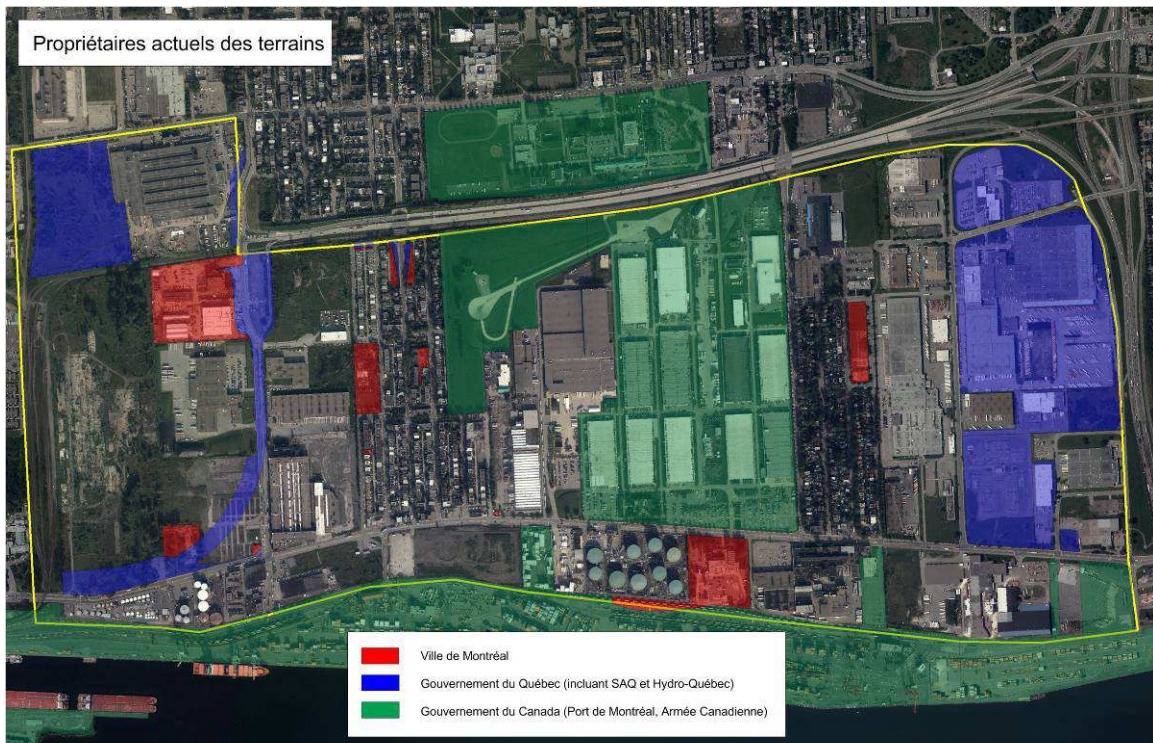
Pistes de solution et projets à venir :

- Construction d'un viaduc par-dessus la rue Notre-Dame (arrimé au projet Souigny / L'Assomption)
- Système de rendez-vous : des arrivées de camions débutant plus tôt maximisent l'utilisation des installations portuaires plutôt qu'une utilisation concentrée en période de point (mis en place chez Viterra)

Question 15 - Aménagement – La Ville peut-elle communiquer une liste ou une carte des terrains publics dans le secteur (municipaux, provinciaux, fédéraux)?

Réponses 15 - VILLE DE MONTRÉAL

La carte suivante présente les terrains dont le propriétaire est soit la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec (incluant les sociétés d'État) et le gouvernement fédéral identifié au rôle foncier de la Ville de Montréal en date du 3 avril 2019.



Source : Rôle d'évaluation foncière, Ville de Montréal, 3 avril 2019

Question 16 - Aménagement – La Ville peut-elle communiquer une liste des « terrains à redévelopper » et des « bâtiments qui vont bientôt être laissés vacants »?

Réponses 16 – VILLE DE MONTRÉAL

La Ville n'a pas procédé à l'inventoriage des terrains du secteur Assomption Sud – Longue-Pointe qui présentent un potentiel de développement, qui sont vacants ou sous-utilisés. Cette caractérisation sera effectuée, conjointement avec les partenaires impliqués dans la transformation économique et urbaine du secteur, notamment lors de l'élaboration du scénario d'aménagement.

Question 17 - Milieux humides – Avez-vous listé et/ou identifié les milieux humides dans le secteur? Dans l’affirmative, merci d’en fournir la liste et/ou la carte.

Réponses 17 - VILLE DE MONTRÉAL

Aucun recensement des milieux humides compris dans le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe n’a été effectué dans le cadre de présente démarche. Il est à noter que la carte 14 - Milieux naturels du Schéma d’aménagement et de développement illustre l’ensemble des espaces publics et privés d’intérêt écologique, dont ceux situés dans le territoire d’intervention (page 80). Dans un souci de mise en valeur la biodiversité, une analyse pointue pourra être réalisée notamment dans le cadre de l’élaboration du scénario d’aménagement.

(Lien :http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9517,133997570&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Question 18 - Contamination des sols – Merci de fournir la liste des terrains non contaminés dans le secteur. À défaut, merci de fournir la liste et/ou la carte des terrains contaminés.

Réponses 18 - VILLE DE MONTRÉAL

Il est possible de répondre à partir des informations disponibles via le registre public du ministère de l'Environnement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) et la liste des terrains contaminés constituée par la Ville de Montréal. Le registre du ministère de l'Environnement permet de rechercher des informations soumises pour des projets, des activités et des suivis effectués dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement. La liste des terrains contaminés constituée par la Ville de Montréal informe sur les terrains ayant fait l'objet d'avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination. Les copies des avis (de contamination, de restriction d'usage et de décontamination) inscrits peuvent être téléchargées à partir de la liste des terrains contaminés, de même que celles des approbations de plan de réhabilitation. Les liens pour consulter ces deux (2) registres publics sont les suivants:

Registre public du ministère de l'Environnement:

http://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/index_LQE.asp

Liste des terrains contaminés constituée par la Ville de Montréal:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,74643772&_dad=portal&_schema=PORTAL

Sur la carte ci-joint sont illustrés en hachuré rouge les terrains où est inscrit un avis de contamination dans le secteur. On peut présumer que ces terrains sont toujours contaminés, sauf le no 425-018 qui comporte aussi un avis de décontamination.



Source : Liste des terrains contaminés, Ville de Montréal

Question 19 - Contamination des sols – Des études de contamination des sols et des nappes phréatiques du secteur ont-elles été récemment réalisées, notamment pour l’ancien site de la Canadian Steel Foundries?

Réponses 19 - VILLE DE MONTRÉAL

Voici un résumé de la situation environnementale du terrain correspondant au lot 1 360 265, propriété de Gaia Qc inc., plus particulièrement celles des sols et de l'eau souterraine.

Caractérisation environnementale du terrain:

Le terrain a fait l'objet de plusieurs études de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine, entre 1987 et 2016.

Selon ces études, les sols du terrain étaient contaminés au-delà des valeurs limites applicables dans le cas d'un usage industriel (valeurs de l'annexe II *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*, correspondant aussi au critère C du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*). L'eau souterraine était aussi contaminée au-delà du critère d'eau souterraine dans le cas de résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts. La présence de minces films d'hydrocarbures a été observée sur l'eau souterraine de trois (3) puits d'observation. D'après les résultats de ces études, étant donné que la contamination de

l'eau souterraine a été observée dans les puits en amont hydraulique du terrain, l'impact appréhendé sur le fleuve Saint-Laurent est considéré faible.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, dû aux résultats des études de caractérisation, un avis de contamination a été inscrit en 2016 sur le registre foncier du Québec. Pour plus de détails sur ces résultats, vous pouvez consulter le résumé de la plus récente étude de caractérisation environnementale qui accompagne l'avis de contamination à l'ANNEXE 1.

Plan de réhabilitation environnementale proposé approuvé par le ministère de l'Environnement:

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, un plan de réhabilitation du terrain a été déposé par le propriétaire pour approbation par le ministère de l'Environnement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Préalablement à l'approbation du plan de réhabilitation, les détails sur le projet de développement, la contamination environnementale du terrain et les travaux de réhabilitation proposés ont été présentés lors d'une assemblée publique, qui s'est tenue dans le secteur, le 29 juin 2016. Le ministère de l'Environnement a approuvé les travaux proposés dans le plan de réhabilitation, le 29 janvier 2018. L'approbation du plan de réhabilitation est à l'ANNEXE 2.

Les travaux proposés dans le plan de réhabilitation, qui ont aussi été approuvés par le ministère de l'Environnement, consistent à laisser de la contamination dans le terrain, à condition d'effectuer des travaux considérés lors d'une analyse de risques. Pour votre information, l'analyse de risques permet d'élaborer les mesures à mettre en oeuvre pour protéger l'environnement (incluant l'eau souterraine) et éviter de porter atteinte aux êtres humains, aux écosystèmes et aux espèces vivantes. Parmi les travaux approuvés par le ministère de l'Environnement dans ce cas-ci, on trouve:

- enlever ou traiter sur place tous les sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers ou naphthalènes en concentrations supérieures aux valeurs de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (critère C);
- enlever tous les sols contaminés aux biphényles polychlorés (BPC) en concentrations supérieures aux valeurs de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (critère C);
- enlever les matières résiduelles considérées dangereuses en vertu du *Règlement sur les matières dangereuses*;
- laisser dans le terrain les sols contaminés aux métaux et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques, autres que des composés de naphthalènes, à condition de mettre en oeuvre des mesures de mitigation pour protéger l'environnement et éviter de porter atteinte aux êtres humains, aux écosystèmes et aux espèces vivantes. Ces mesures incluent sans s'y restreindre le recouvrement des sols contaminés avec des sols faiblement contaminés (sols dont les concentrations sont

inférieures aux valeurs de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*, communément appelés sols A-B);

- effectuer un suivi de l'eau souterraine sur une période minimale de 3 ans.

Réhabilitation environnementale du terrain en cours:

La réhabilitation environnementale du terrain est en cours depuis l'approbation du plan de réhabilitation par le ministère de l'Environnement. Dès l'achèvement des travaux de réhabilitation, le rapport de ces travaux, accompagné d'une attestation d'un expert (expert visé à l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) qui établit que la réhabilitation a été conforme au plan approuvé, sera transmis au ministère de l'Environnement.

Question 20 - Contamination des sols – La Ville entend privilégier des solutions de décontamination innovantes et écologiques. Quelles sont-elles?

Réponses 20 - VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal cherche à favoriser les techniques de réhabilitation ayant la plus faible empreinte environnementale. Par exemple, le soutien de la Ville pourrait être plus généreux lorsque les techniques utilisent le traitement plutôt que l'élimination dans des sites autorisés. Notons qu'en tout temps, les technologies de traitement doivent être éprouvées et reconnues par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Aucune technologie n'est privilégiée pour les terrains municipaux, tout dépend de la nature du contaminant et de l'ampleur de la contamination et de l'usage futur du terrain cependant si les sols peuvent être traités cette technologie sera favorisée. En ce qui concerne les terrains privés, la méthode de réhabilitation est au choix du propriétaire.

Notons aussi que la Ville évalue d'autres techniques de décontamination écologique, telle que la phytoremédiation dans le cadre d'un banc d'essai. L'évaluation du potentiel d'utilisation sera effectuée en fonction de leur efficacité, lors de démarches de planification plus spécifiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 –

Avis de contamination: Fichier 16E156A-Avis de contamination.pdf

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 

**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

Je certifie que la réquisition présentée le 2016-06-14 à 10:18 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 392 277.

Le fichier de signature électronique ECACL22_392_277.sig, qui accompagne ce document, émis par M^e **Stéphanie Cashman-Pelletier**, L'**Officier de la publicité foncière du Québec**, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	GAIA QC INC., (propriétaire)

AVIS DE CONTAMINATION(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)22 392 277**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE MONTRÉAL**

Montréal, ce 7 juin 2016.

COMPARAÎT :

GAIA QC INC., société par actions dûment constituée et régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), ayant son siège social situé au 1751, rue Richardson, bureau 4500, Montréal, province de Québec, H3K 1G6, agissant aux présentes et représentée par Charles RAYMOND, son président et secrétaire, dûment autorisé à agir ainsi qu'il le déclare;

(ci-après le « **Comparant** »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RLRQ, Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ c. Q-2.

Le présent avis remplace l'avis publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 16 septembre 2005 sous le numéro 12 687 692.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Le lot 1 360 265 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal; et
- 1.2 portant l'adresse civique 5227, rue Notre-Dame Est, dans la ville de Montréal (Québec);

(ci-après l'« **Immeuble** »)

- 2 -

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

GAIA QC INC. est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 076 398 et son adresse est 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

L'Immeuble est situé dans la municipalité de Montréal et les utilisations industrielles (code I.4A), commerciales (C.7A) et d'équipements collectifs et institutionnels (E.7(1)) sont autorisées sur cet Immeuble en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation suivante :

« *Caractérisation environnementale complémentaire – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA15-344-1, 26 mai 2016.

contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans l'Immeuble et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur l'Immeuble, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie de l'Immeuble occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Bernard MEUNIER en date du 2 juin 2016, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

- 2 -

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

GAIA QC INC. est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 076 398 et son adresse est 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

L'Immeuble est situé dans la municipalité de Montréal et les utilisations industrielles (code I.4A), commerciales (C.7A) et d'équipements collectifs et institutionnels (E.7(1)) sont autorisées sur cet Immeuble en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation suivante :

« *Caractérisation environnementale complémentaire – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA15-344-1, 26 mai 2016.

contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans l'Immeuble et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur l'Immeuble, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie de l'Immeuble occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Bernard MEUNIER en date du 2 juin 2016, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

- 3 -

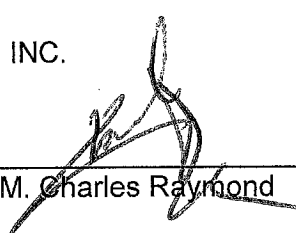
5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ**Signature du Comparant :**

GAIA QC INC.

Par :


M. Charles RaymondMontréal, le 7 juin 2016

Lieu et date

ATTESTATION

Je, soussigné, Jean-François VADEBONCOEUR, avocat, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du **Comparant**;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le **Comparant**;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à Montréal, province de Québec, ce 7^e jour de juin de 2016.

Nom : Jean-François VADEBONCOEUR

Qualité : Avocat

Adresse : 1, Place Ville Marie, Suite 1300
Montréal, province de Québec, H3B 0E6
Jean-François VADEBONCOEUR, avocat

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal	
N ^{os} de lots : 1 360 265	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45,563025 Longitude : - 73,530719
Nom du cadastre : cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Charles Raymond	
Nom de l'entreprise : GAIA QC INC.	
Adresse : 1751, rue Richardson, bureau 4500	Code postal : H3K 1G6
N ^o de téléphone : 514 933-4449	N ^o de télécopieur :
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé de l'étude « Caractérisation environnementale complémentaire – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA15-344-1, 26 mai 2016.	
Firme : Sanexen Services Environnementaux inc.	
Auteur : Kevin Randall	Date : 26 mai 2016

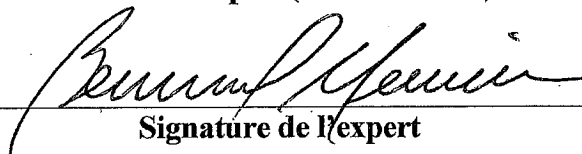
Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

BERNARD MEUNIER

143

Nom de l'expert (en lettres moulées)

Numéro d'identification
de l'expert



2 juin 2016
Date

Signature de l'expert

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE – TRAVAUX DE CARACTÉRISATION

« Caractérisation environnementale complémentaire – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA15-344-1, 26 mai 2016.

Identification du site	
Adresse	5227, rue Notre-Dame Est à Montréal
Coordonnées géographiques (centre du site)	Latitude : 45,563025° Longitude : - 73,530719°
Superficie (m ²)	237 651,5 m ²
Lot	1 360 265
Cadastre	Cadastre du Québec
Zonage actuel, usage permis et code associé	Zone 0671 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (n° 01-275) de la Ville de Montréal mis à jour en janvier 2016 permettant des usages de nature commerciale, industrielle et d'équipements collectifs et institutionnels.
Propriétaire actuel	GAIA QC INC.
Locataire(s)	Non applicable
Utilisation actuelle	Vacant
Utilisation prévue	Activités industrielles (plateforme intermodale)
Historique du site et des risques environnementaux	La propriété a été occupée par Les Fonderies Canadiennes d'Acier Ltée (CSF) d'environ 1909 à 2004. Les principaux risques environnementaux rapportés dans les Phase I sont la présence de remblai sur l'ensemble du site liée aux activités de la fonderie (principalement du sable de fonderie), l'entreposage de produits chimiques, l'émission de poussière durant l'opération de l'usine, la présence de transformateurs (BPC ¹) et de réservoirs (produits pétroliers).
Étude assujettie à la section IV.2.1 de la LQE²	Oui, en vertu de l'article 31.53 (changement d'utilisation d'un terrain ayant supporté une activité désignée à l'annexe III du RPRT ³).
Portée des travaux	Déterminer la qualité environnementale des sols, des matières résiduelles, des eaux souterraines et de surface, des sédiments ainsi que des matériaux en pile sur le site.
Date/Sondage	Du 8 octobre 2015 au 14 mars 2016
Nombre de sondages réalisés	113 tranchées d'exploration, 17 forages et 6 échantillons prélevés dans les piles
Date/Échantillonnage de l'eau souterraine	Du 8 au 14 décembre 2015 et les 19 et 20 janvier 2016
Puits d'observation échantillonnés	Les 21 puits d'observation en bon état présents sur le site

- 1 Biphényles polychlorés
- 2 Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)
- 3 Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, Q-2, r.37)

Quantité de remblai	<p>Le volume de la couche de remblai présente sur l'ensemble du site a été estimé à 436 000 m³. L'épaisseur moyenne de cette couche a été estimée à 2,3 m. Ce volume peut être divisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 243 000 m³ seraient composés de sable de fonderie s'apparentant à un sol couvrant une superficie estimée à 133 084 m², soit 56 % du site; • Environ 141 000 m³ seraient composés de sols remaniés couvrant une superficie estimée à 75 850 m², soit 32 % du site; • Environ 44 500 m³ seraient composés de matériaux secs (briques non réfractaires, béton, métal) couvrant une superficie estimée à 23 700 m², soit 10 % du site; • Environ 7 500 m³ seraient composés de MRND¹ grossières (scories et mâchefers) couvrant une superficie estimée à 4 753 m², soit 2 % du site.
Critères ou valeurs limites réglementaires applicables aux sols	Valeurs limites de l'annexe II du RPRT.
Qualité des sols et des matières résiduelles en place (volume et superficie)	<p>Des sols comportant des concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT ainsi que des matières résiduelles dangereuses s'étendent respectivement sur une superficie d'environ 43 775 m² et d'environ 1 395 m². Les volumes correspondants sont de l'ordre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 98 000 m³ de sols ou de matières résiduelles auraient des concentrations situées dans l'intervalle des valeurs limites des annexes I et II du RPRT; • Environ 62 187 m³ de sols ou de matières résiduelles contaminées par des métaux, des HAP², des HP (C₁₀₋₅₀)³ et/ou des BPC à des concentrations excédant les valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais respectant celles de l'annexe I du RESC⁴; • Environ 15 960 m³ de sols ou de matières résiduelles contaminées par des métaux, des HAP et/ou des HP (C₁₀₋₅₀) à des concentrations supérieures ou égales aux valeurs limites de l'annexe I du RESC; • Environ 2 352,5 m³ de MDR⁵. <p>De plus, environ 98 000 m³ de matériel de remblai auraient des concentrations situées dans l'intervalle des valeurs limites des annexes I et II du RPRT.</p>
Qualité de matériaux en piles	<p>Au total, 6 piles contenant les matériaux suivants sont présentes sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux secs de catégorie 1 : 395 m³ • Matériaux secs de catégorie 2 : 8 325 m³ • Bois et métal : 1 465 m³ • Sable de fonderie : 500 m³ <p>De plus, on retrouve environ 250 petites piles dans la partie sud-est du site contenant 2 500 m³ de remblai hétérogène, dont environ 2 000 m³ auraient des concentrations en contaminants supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT et 500 m³ auraient des concentrations en contaminants supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.</p>
Critères applicables aux sédiments	<p>Valeurs limites de l'annexe II du RPRT.</p> <p>À titre informatif, les CEF⁶ et les CEP⁷ ont été sélectionnées pour les sédiments.</p>
Qualité des sédiments	<p>L'ensemble des échantillons prélevés respectent les valeurs réglementaires de l'annexe II du RPRT.</p> <p>Cependant, des métaux et/ou des HAP excédant les CEP et les CEF ont été notés dans l'ensemble des échantillons de sédiment prélevés.</p>

1 Matières résiduelles non dangereuses

2 Hydrocarbures aromatiques polycycliques

3 Hydrocarbures pétroliers (C₁₀ à C₅₀)

4 Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RLRQ, Q-2, r.18)

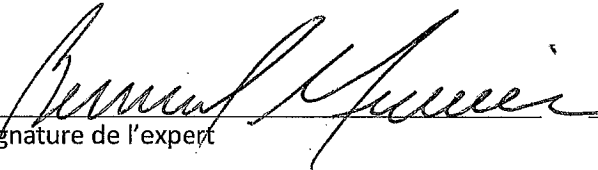
5 Matières dangereuses résiduelles

6 Concentrations d'effets fréquents

7 Concentrations produisant un effet probable

Eau souterraine	<p>Le secteur est alimenté par le réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal.</p> <p>Classification de l'aquifère : Classe III</p> <p>Profondeur de la nappe : entre 0,096 et 4,11 m par rapport à la surface actuelle du terrain</p> <p>Récepteurs potentiels : ancien bassin de décantation situé dans la partie nord-est du site, le fleuve Saint-Laurent et le réseau d'égout unitaire situé sous la rue Notre-Dame Est.</p>
Critères ou normes applicables à l'eau souterraine	RESIE ¹
Qualité de l'eau souterraine et produit libre	<p>Résultats analytiques : concentrations inférieures aux critères de référence applicables, et ce, pour la majorité des paramètres analysés, mis à part le H₂S² à l'endroit des puits PO6 et PO25 et le Cr VI³ à l'endroit de PO-15-06.</p> <p>Produit libre : présence de minces films d'hydrocarbures de l'ordre de 3 800 m² dans 3 secteurs distincts.</p>
Impacts associés à l'eau souterraine et risques de migration	<p>Impact appréhendé</p> <p>Vraisemblablement peu de risque de migration hors site de l'eau souterraine contaminée par du CR VI et du sulfure d'hydrogène à partir de la limite sud-est du terrain et en direction de la rue Notre-Dame Est et, ultimement, du fleuve Saint-Laurent. En effet, aucune concentration supérieure à la limite de détection analytique du laboratoire n'a été mesurée pour ces paramètres dans les 2 puits d'observation situés en aval hydraulique de la propriété (PO1 et PO101).</p>
Eau de surface et eaux usées	<p>Présence d'un plan d'eau d'environ 1 500 m² dans la partie nord-est du site, correspondant à un ancien bassin de décantation à ciel ouvert (milieu humide fortement perturbé).</p> <p>Présence sur le site de puisards reliés au réseau d'égout combiné de la Ville de Montréal.</p>
Critères applicables à l'eau de surface	<p>Normes municipales de rejet à l'égout pluvial.</p> <p>À titre informatif, les CVAC⁴ ont été sélectionnés pour l'eau de surface.</p>
Qualité de l'eau de surface	<p>Dépassement des normes municipales de rejet à l'égout pluvial pour l'aluminium et les MES⁵.</p> <p>À titre informatif, le cadmium, le cuivre, le plomb et la DBO₅⁶ dépassent les CVAC.</p>
Risques de migration de l'eau de surface	Risque de migration hors site de l'eau de surface présente dans le bassin de décantation vers le réseau d'égout municipal.

- 1 Critères d'eau souterraine résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts, *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère de l'Environnement du Québec, 1998, mise à jour en 2001.
- 2 Sulfure d'hydrogène
- 3 Chrome hexavalent
- 4 Critères de vie aquatique toxicité chronique
- 5 Matières en suspension
- 6 Demande biochimique en oxygène (5 jours)

 143 2 juin 2016

 Signature de l'expert Numéro d'identification de l'expert Date


Bernard Meunier
 Directeur principal – Environnement
 Expert inscrit sur la liste du MDDELCC
 (section IV.2.1 de la LQE)

 2 juin 2016


 Signature du comparant Date

Charles Raymond
 Président
 GAIA QC INC.

Contresigné par le Comparant
 le 7 juin 2016.
 GAIA QC INC

Par: 

 Charles Raymond



Par: Jean-François Udeboncoeur

MDDELCC

23 JUN 2016

Direction régionale analytique et
 expertise - Montréal, Laval,
 Longueuil et Trois-Rivières
 Bureau de Montréal

ANNEXE 2 –

Approbation de plan de réhabilitation: Fichier 16E156C-Approbation_plan_rehab.pdf

Montréal, le 29 janvier 2018

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, articles 31.54 et 31.55)

GAIA QC inc.
1 751, rue Richardson
Bureau 4 500
Montréal (Québec) H3K 1G6

N/Réf. : 7610-06-01-00096-10
401654961

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation du 2 juin 2016, reçue le 6 juin 2016 et complétée le 16 janvier 2018, j'approuve, conformément aux articles 31.54 et 31.55 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé *Plan de réhabilitation environnementale – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal (Québec)*, daté du 2 juin 2016, et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

- Réaliser les travaux d'excavation et de remblayage ainsi que les mesures de mitigation, de contrôle et de suivi prévus au plan de réhabilitation présenté dans le cadre d'une évaluation des risques toxicologiques et (éco)toxicologiques, ainsi que des impacts sur l'eau souterraine;
- Éliminer dans des lieux autorisés ou traiter sur place (biodégradation et volatilisation) les sols considérés comme étant contaminés aux hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀) ou aux HAP légers (naphtalènes), en concentrations excédant les valeurs de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT);
- Éliminer dans des lieux autorisés les sols contaminés aux BPC, à des concentrations excédant les valeurs de l'annexe II du RPRT, et les matières résiduelles considérées dangereuses en fonction des normes du RMD;

- Valoriser les matériaux de démantèlement (roc, béton et asphalte), dont une importante quantité proviendra de l'extérieur du site, selon les conditions prévues au plan de réhabilitation;
- Remblayer le milieu humide selon les conditions prévues au plan de réhabilitation;
- Effectuer un suivi de la qualité de l'eau souterraine sur une période minimale de 3 ans.

Les travaux se dérouleront sur le terrain désigné comme étant le lot 1 360 265 au cadastre du Québec et correspondant au 5 227, rue Notre-Dame Est, à Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation du plan de réhabilitation :

- « *Caractérisation environnementale complémentaire – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal (Québec)* », Réf. : RA15-344-1, datée du 26 mai 2016, signée par messieurs Kevin Randall, Christian Boulet et Bernard Meunier, attestée par ce dernier, de la firme Sanexen;
- « *Évaluation des risques (éco)toxicologiques et des impacts sur l'eau souterraine – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal (Québec)* », Réf. : RA15-344-3, datée du 26 mai 2016, signée par mesdames Mélyssa Deland et Agnès Renoux, de la firme Sanexen;
- « *Plan de réhabilitation environnementale – Propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal (Québec)* », Réf. : RA15-344-2, daté du 2 juin 2016, signé par messieurs Kevin Randall et Bernard Meunier, de la firme Sanexen;
- « *Addenda 1 – Réponses à la demande d'informations supplémentaires – Approbation d'un plan de réhabilitation pour le terrain situé au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal* », Réf. : RA15-344-5, daté du 3 mars 2017, signé par messieurs Kevin Randall et Bernard Meunier, de la firme Sanexen;
- Courriel de monsieur Kevin Randall, de Sanexen, transmis le 13 avril 2017 présentant des réponses à une deuxième demande d'informations supplémentaires;
- Courriel de monsieur Kevin Randall, de Sanexen, transmis le 26 juillet 2017 présentant des engagements à mettre à jour l'étude de caractérisation des milieux naturels, humides, hydriques et riverains et à suivre les recommandations du premier avis du *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*;
- « *Mise à jour du rapport de caractérisation environnementale des milieux naturels, humides, hydriques et riverains de la propriété située au 5227, rue Notre-Dame Est à Montréal* » Réf. : RA15-344-5, datée du 2 août 2017, signée par mesdames Mélyssa Deland et Agnès Renoux, de la firme Sanexen;

N/Réf. : 7610-06-01-00096-10
401654961

3

- Courriel de monsieur Kevin Randall, de Sanexen, transmis le 16 janvier 2018 présentant des engagements à suivre les recommandations finales du deuxième avis du *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



MT/YP/nlb

Marilou Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval